

Arrêté n°SAGJ-26-018**Portant sur la proclamation des résultats
– renouvellement partiel des membres
du conseil d’institut de l’IUT du Mans
(scrutin du 27 janvier 2026)*****Transmis au Rectorat de l’académie de
Nantes et publié sur le site internet de
l’établissement le 30 janvier 2026*****PROCLAMATION DES RESULTATS****RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D’INSTITUT DE
L’IUT DU MANS****SCRUTIN DU 27 JANVIER 2026**

- Vu** le code de l’éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l’arrêté n°SAGJ-25-170 du 12 décembre 2025 portant sur l’organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d’institut de l’IUT du Mans (scrutin du 27 janvier 2026);
- Vu** l’arrêté n°SAGJ-26-004 du 16 janvier 2026 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d’institut de l’IUT du Mans (scrutin du 27 janvier 2026) ;
- Vu** l’arrêté n°SAGJ-26-010 du 16 janvier 2026 portant sur la composition du bureau de vote dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d’institut de l’IUT du Mans (scrutins du 27 janvier 2026) ;
- Vu** les statuts de l’IUT du Mans modifiés et approuvés par le conseil d’institut de l’IUT du Mans le 7 novembre 2023 et par le conseil d’administration de l’université du Mans réuni en séance le 9 novembre 2023 ;
- Vu** les statuts de l’université du Mans approuvés par le conseil d’administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LA PRESIDENTE DE L’UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1 – Résultats des élections au sein du collège des usagers**

4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant étaient à pouvoir au sein du collège des usagers du conseil d’institut de l’IUT du Mans.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
952	44	4	40	4.62%

Arrêté n°SAGJ-26-018**Portant sur la proclamation des résultats
– renouvellement partiel des membres
du conseil d'institut de l'IUT du Mans
(scrutin du 27 janvier 2026)****Transmis au Rectorat de l'académie de
Nantes et publié sur le site internet de
l'établissement le 30 janvier 2026**

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : <i>Team GEA</i> LERET Léna GEAY Estéban LLORCA Filippine LEFEVRE Axel SIMON Bérénice	40	4 sièges de titulaire et 1 siège de suppléant

Sont donc proclamés élus :

LERET Léna (titulaire) SIMON Bérénice (suppléante)
GEAY Estéban (titulaire)
LLORCA Filippine (titulaire)
LEFEVRE Axel (titulaire)

ARTICLE 2 – Durée des mandats

Les membres usagers sont élus pour une durée de deux (2) ans. Le mandat débutera à compter de la proclamation des présents résultats, à savoir le 30 janvier 2026.

ARTICLE 3 – Exécution

Le directeur administratif de l'IUT du Mans est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – PublicationLe présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'IUT du Mans.

Delphine LETORT

